

2025

Bilan d'animation

Période mars 2025 - mars 2026

Site Natura 2000 FR7200673
Grottes d'Azerat

Azerat & Saint Rabier (24)



SOMMAIRE

Sommaire	1
Liste des figures	2
Liste des tableaux	2
Intervenants	3
Présidence du Comité de Pilotage.....	3
Structure animatrice.....	3
Préambule	4
Site Natura 2000 et enjeux de conservation	5
Objectifs du Docob	6
Résultats de l'animation au titre de l'année 2025	7
1-Animation.....	7
1-1 Poursuivre les actions de sensibilisation, d'information, de communication.....	7
1-2 Échanger avec d'autres animateurs de sites Natura 2000	8
2-Assistance technique.....	8
2-1 Contractualisation des actions du DOCOB	8
2-2 Natura 2000 dans les politiques publiques	10
2-3 Assistance technique.....	10
2-4 Actions non contractuelles (hors contrats Natura 2000)	10
2-5 Réunions avec les services de la Région Nouvelle-Aquitaine.....	11
3-Suivi du site et du DOCOB	12
3-1 Suivi biologique du site	12
3-2 Suivi socio-économique.....	14
3-3 Mise à jour du DOCOB et du FSD	15
3-4 Évaluation de l'état de conservation du site	15
4 Assistance administrative et bilan annuel	16
4-1 Comité de pilotage	16
4-2 Bilans d'animation	16
BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)	
.....	17
1- Présentation de la programmation 2023-2027	17
2- Bilan du PAEC NA BD24	18
3- Bilan du PAEC NA ZP24	19
4- Bilan du PAEC NA EL24	22
5- FORMATIONS DES EXPLOITANTS	22
6- Perspectives pour la campagne 2026.....	23
Annexe	24

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Périmètre du site Natura 2000	4
Figure 2: Grand/Petit Murin en léthargie hivernale	5
Figure 3: Vue générale des Grottes du Douime.....	6
Figure 4: Minioptères de Schreibers en léthargie hivernale	6
Figure 6: Limites parcelles des parcelles éligibles sur le causse de Malencontre	9
Figure 7: La charte Natura 2000 a été validée en novembre 2023	10
Figure 8: Scan des individus en léthargie hivernale	11
Figure 9: Installation du dispositif au niveau d'une légère étroiture	13
Figure 10: Résultat du suivi hivernal 2025-2026	14
Figure 11: Entrée de la grotte le 13 février 2025.....	14
Figure 12: Tuffière et prairies humides, deux habitats présents au sein du périmètre Natura 2000 ...	15
Figure 12: Carte des périmètres des 3 PAEC concernant le site Natura 2000	17
Figure 13 : Bilan cartographique des engagements en MAEC du PAEC NA ZP24 sur les communes des sites Natura 2000 des Grottes d'Azerat à l'issue de la campagne 2025.	21

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Objectifs de site et objectifs opérationnels du site Natura 2000.....	6
Tableau 2: Résultats des suivis estivaux	12
Tableau 3: Résultats des suivis de la colonie de Grand/Petit murin.....	13
Tableau 4: Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA BD24	18
Tableau 5 : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA ZP24.....	19
Tableau 6 : Bilan des engagements dans le PAEC ZP24 sur les communes du site	20
Tableau 7 : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA EL24	22
Tableau 8 : Financements demandés pour les différents PAEC concernant le site Natura 2000	23

Référence à utiliser

QUERO N., GOUAT C., 2026. Bilan d'animation année du site Natura 2000 FR7200673 « Grottes d'Azerat ». Convention cadre Région/Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine. Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, 24 p + annexes.

INTERVENANTS

PRESIDENCE DU COMITE DE PILOTAGE

Dans le cadre de la prise de compétence au 1^{er} janvier 2023 par la Région Nouvelle-Aquitaine de la gestion des sites terrestres Natura 2000, la Présidence par délégation du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine est assurée par Fanny CASTAIGNEDE, élue régional.

STRUCTURE ANIMATRICE

Le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine a été désigné structure animatrice du site Natura 2000 dans le cadre du marché public de prestations intellectuelles « Animation du Document d'objectifs de sites Natura 2000 sur les territoires de la Dordogne (24), de la Corrèze (19), de la Vienne (86) et de la Creuse (23) » référencé sous le numéro 20221000^E07591 proposé par la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'animation du site est assurée par Nolwenn QUERO, chargée de missions au Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, antenne de Dordogne située au 212, Boulevard des Saveurs, 24 660 Coulounieix-Chamiers.

PREAMBULE

Le site des « Grottes d'Azerat » (FR7200673) est situé en Dordogne au sein du Périgord Noir. Le périmètre du site s'étend sur deux communes (Azerat et St-Rabier) et appartient au bassin versant de la Dordogne.

À mi-chemin entre Périgueux et Brive-la-Gaillarde, les « Grottes d'Azerat » se situent à l'extrémité orientale du canton de Thenon et au nord-ouest du canton voisin de Terrasson-la-Villedieu sur la communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort. Le périmètre du site est de **462,4 ha** (figure 1).



Site Natura 2000 FR7200673 "Grottes d'Azerat"

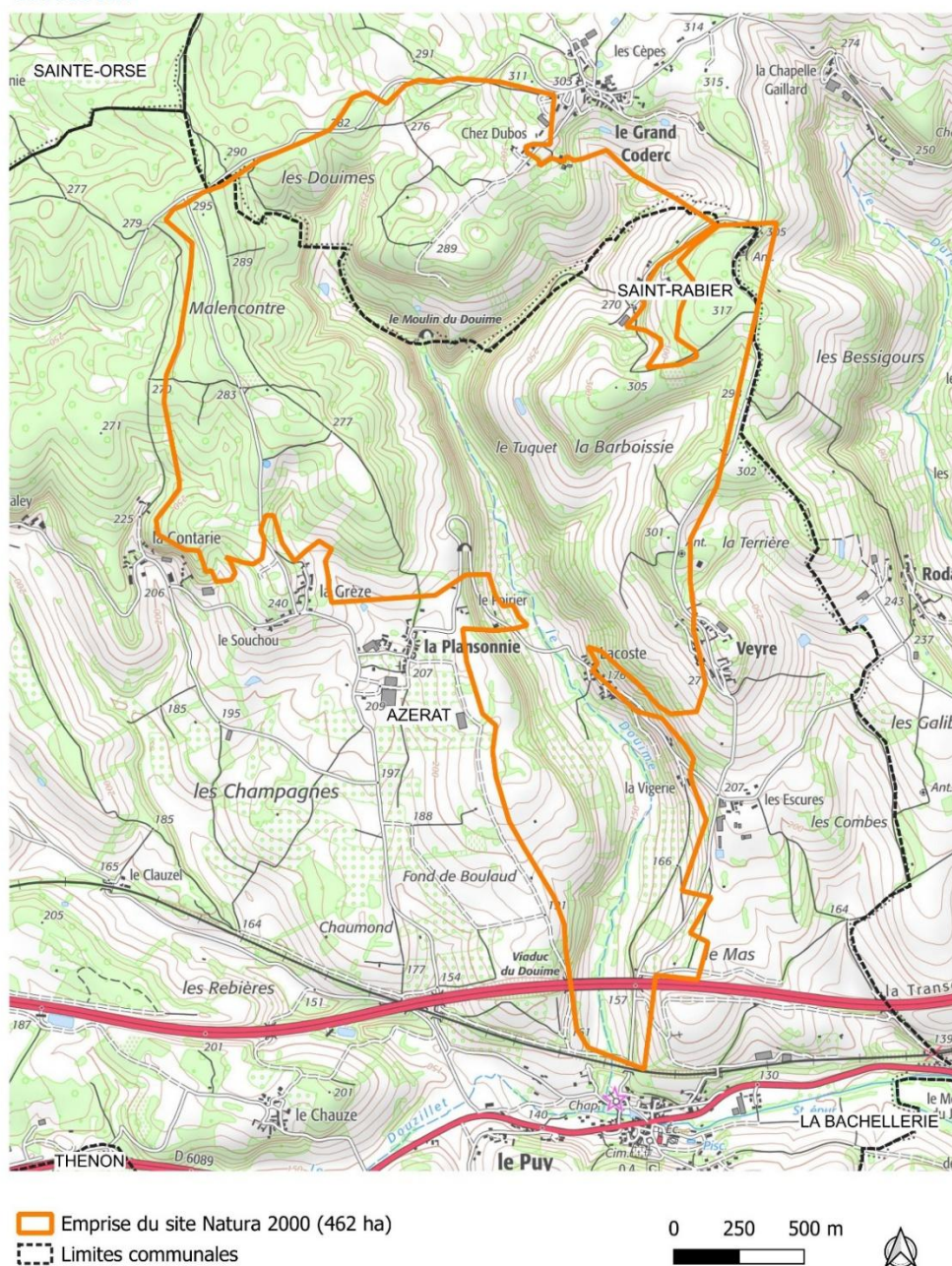


Figure 1: Périmètre du site Natura 2000

Il prend en compte les gîtes de mise-bas et d'hibernation de populations de chauves-souris avec la

présence de plusieurs cavités, et une partie des territoires de chasse de ces dernières.

L'intérêt du site Natura 2000 repose sur la présence de huit espèces de chauves-souris qui occupent ces cavités en fonction de la période de l'année. C'est notamment en période de mise-bas et de transit (de début mars à fin novembre) du Grand/Petit Murin que l'on peut souligner l'intérêt primordial de la protection des populations présentes.



Figure 2: Grand/Petit Murin en léthargie hivernale

Le document d'objectifs (DOCOB) a été validé par le Comité de pilotage (COPIL) le 13 novembre 2007. Le 1er juillet 2008, les collectivités locales ont décidé de laisser la présidence du Copil et le pilotage de l'animation aux services de l'État. Depuis le 6 janvier 2009, le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN Nouvelle Aquitaine) est la structure animatrice du site.

Ce bilan d'animation présente les actions réalisées pour la période allant de mars 2025 à mars 2026.

SITE NATURA 2000 ET ENJEUX DE CONSERVATION

Le site des « Grottes d'Azerat » a été proposé comme site d'intérêt communautaire (SIC) car il présente un enjeu fort vis à vis des chauves-souris. Plusieurs cavités naturelles sont incluses au sein du périmètre :

- ✓ la grotte du Douime Ouest qui accueille six espèces et présente un intérêt particulièrement marqué pour la période de mise bas du Grand/Petit Murin et l'estive du Minioptère de Schreibers. La cavité présente un intérêt **régional** pour les chiroptères selon la méthodologie élaborée dans le cadre du PNA Chiroptères.
- ✓ la grotte du Douime est / Grotte du Moulin, qui abrite différentes espèces tout au long de l'année. La cavité présente un intérêt local pour les chiroptères.
- ✓ la grotte du Poirier qui en accueille cinq en période hivernale. La cavité présente un intérêt local pour les chiroptères.



Figure 3: Vue générale des Grottes du Douime



Figure 4: Miniophtères de Schreibers en léthargie hivernale

OBJECTIFS DU DOCOB

Les objectifs du site Natura 2000 des « Grottes d'Azerat » se déclinent sous la forme de 4 objectifs de site et 12 objectifs opérationnels (tableau I). Ils constituent ainsi les lignes directrices à suivre pour la phase d'animation du site.

Tableau 1: Objectifs de site et objectifs opérationnels du site Natura 2000

O1 Conserver les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial
O11 Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de chauves-souris
O12 Favoriser des territoires de chasse potentiellement utilisés par les chauves-souris
O2 Assurer le suivi du site afin d'évaluer la conservation des espèces
O21 Suivre et connaître les colonies de chauves-souris sur l'ensemble du cycle biologique
O22 Evaluer la fréquentation humaine dans la grotte principale du Douime
O23 Suivre l'évolution des habitats d'espèce sur le site
O24 Evaluer l'impact éventuel de l'autoroute A89 sur la colonie en chasse
O25 Évaluer la conservation des espèces et des habitats d'espèces (bilan et expertise)
O3 Valoriser et sensibiliser à la conservation du site et de ses espèces
O31 Mettre en place de la sensibilisation vis à vis de l'utilisation des vermifuges type ivermectine
O4 Animer l'application du Document d'Objectifs
O41 Préparer la mise en œuvre du Document d'objectifs
O42 Mettre en œuvre des mesures contractuelles
O43 Mettre en œuvre des mesures hors contrat
O44 Coordonner, réaliser la synthèse et le bilan

RESULTATS DE L'ANIMATION AU TITRE DE L'ANNEE 2025

1-ANIMATION

1-1 POURSUIVRE LES ACTIONS DE SENSIBILISATION, D'INFORMATION, DE COMMUNICATION

Publication de bulletins d'information

La deuxième édition du bulletin d'information « Natur'Actu » est en cours de finalisation. Elle sera disponible sur le site Internet du site Natura 2000 et à l'accueil des mairies des deux communes concernées.

Sites Internet

Le site Internet dédié au site Natura 2000 des Grottes d'Azerat est consultable à l'adresse suivante :

<http://grottes-azerat.fr/>



Des mises à jour régulières sont prévues (actualités, alimentation de documents en téléchargements, etc..) afin de communiquer sur l'ensemble des éléments relatifs au site (informations sur la mise en œuvre des contrats forestiers et Ni-Ni, consultation de documents en ligne ...).

Une cartographie interactive du périmètre du site et des parcelles concernées est également disponible.

Animation d'une réunion de travail

A l'initiative de la structure animatrice, une réunion de travail a été organisée avec les élus d'Azerat le 13 novembre 2025.

Plusieurs sujets ont été évoqués : la contractualisation de la charte Natura 2000, l'installation de panneaux d'information dans le cadre du prochain marché d'animation et enfin la mise en place de pâturage sur le causse de Malencontre.

Le compte-rendu de la réunion est présenté en Annexe.

Une rencontre sur le terrain (Grotte du Moulin) a été organisée par la structure animatrice le 23 janvier 2026. Elle réunissait le propriétaire du site, la structure animatrice et le Comité Départemental de Spéléologie. L'objectif était d'avoir un temps d'échange commun concernant la situation actuelle à la

Grotte du Moulin. À la suite d'un effondrement début 2024, la cavité est inaccessible une bonne partie de l'année en raison du niveau d'eau. La partie supérieure du coteau est particulièrement instable (risque majeur de glissement de terrain), aussi il a été décidé d'installer un panneau d'interdiction de pénétration dans la cavité, ainsi qu'une chaînette (à vocation dissuasive) sur le chemin d'accès à la grotte.

Articles dans les journaux

Des publications ont été proposées à la commune d'Azerat ainsi qu'à la communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir pour publications sur leurs supports de communications. Aucune certitude sur la faisabilité de diffusion n'a été obtenue à ce jour.

1-2 ÉCHANGER AVEC D'AUTRES ANIMATEURS DE SITES NATURA 2000

La structure animatrice échange régulièrement avec les autres animateurs de sites Natura 2000 à l'occasion de sorties communes ou de réunions internes (échanges informels et fil de discussion interne dédié).

2-ASSISTANCE TECHNIQUE

2-1 CONTRACTUALISATION DES ACTIONS DU DOCOB

Recensement et contact des signataires potentiels

Une analyse du foncier a été réalisée au niveau du causse de Malencontre (commune d'Azerat). L'objectif serait de fédérer les propriétaires privés éligibles à un contrat Natura 2000 pour porter un projet de pâturage du site. Des discussions ont eu lieu en mairie pour faire le point sur les propriétaires potentiellement concernés.

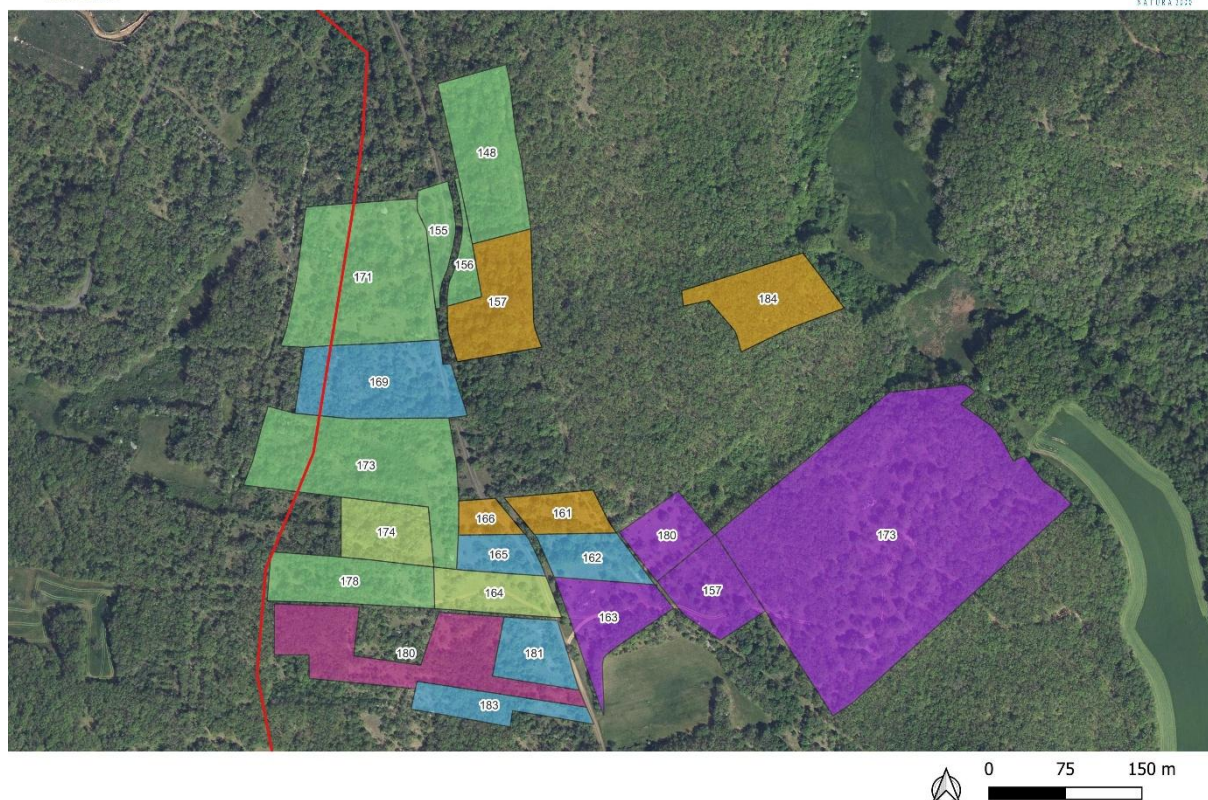


Figure 5: Limites parcelles des parcelles éligibles sur le causse de Malencontre

À la suite de ces premiers échanges, l'objectif est d'adresser un courrier à tous les propriétaires identifiés pour les convier à une réunion publique d'information sur le sujet.

Proposition de charte Natura 2000

La charte Natura 2000 a été validée lors du COPIL du 24 novembre 2023. À la suite de quelques incompréhensions sur sa validité, elle n'a pu être proposée à la signature qu'en 2025.

Elle a été proposée à la signature à la commune d'Azerat, au Comité Départemental de Spéléologie de la Dordogne, ainsi qu'à deux propriétaires de cavités. Pour l'instant un propriétaire a refusé et aucune des autres sollicitations n'a reçu d'écho favorable.

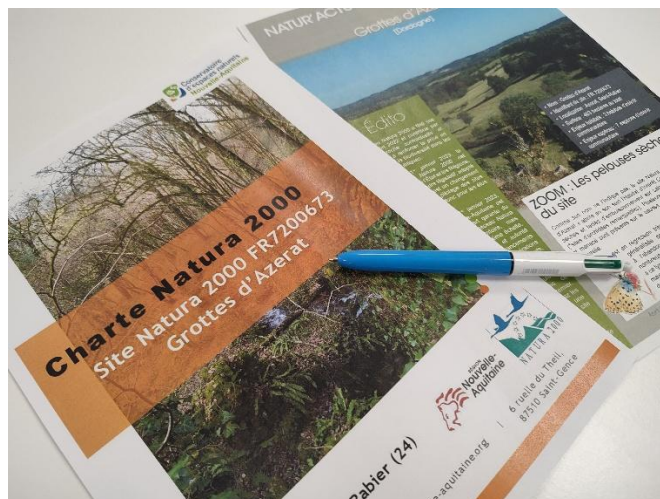


Figure 6: La charte Natura 2000 a été validée en novembre 2023

2-2 NATURA 2000 DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Le PLUi de la Communauté de communes du Terrassonnais Haut Périgord Noir est en cours d'élaboration. Une rencontre a été réalisée le 16 avril 2024 avec le responsable en charge de l'élaboration du PLUI pour lui présenter les enjeux liés à Natura 2000 (et autres enjeux biodiversité du territoire).

2-3 ASSISTANCE TECHNIQUE

Régime d'évaluation des incidences Natura 2000

La structure animatrice n'a pas été sollicitée pour la période considérée.

Une réunion avec les services de la préfecture et de la DDT de la Dordogne a été organisée le 07 avril 2025 concernant le fonctionnement de la plateforme de déclaration des manifestations sportives et de l'articulation avec le régime d'évaluation des incidences.

Assistance technique des porteurs de projet

La structure animatrice n'a pas été sollicitée pour la période considérée.

2-4 ACTIONS NON CONTRACTUELLES (HORS CONTRATS NATURA 2000)

Le CEN NA participe au programme « Chiroptères cavernicoles prioritaires en Nouvelle Aquitaine » porté par FNE NA en partenariat avec de nombreuses associations. Ce vaste programme vise notamment l'amélioration et la mise à jour des connaissances sur les principales espèces cavernicoles prioritaires en Nouvelle-Aquitaine. Les objectifs sont multiples, nous pouvons citer entre autres :

- La description, la cartographie et le suivi des populations de chiroptères cavernicoles prioritaires en Nouvelle-Aquitaine (Grand rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Grand et Petit murin, Rhinolophe euryale, Minioptère de Schreibers), en dénombrant les colonies de parturition et les sites de transit et d'hibernation
- La poursuite des travaux sur les populations de Grand rhinolophe, de Murin à oreilles échancrées et de Minioptère de Schreibers (structure et fonctionnement), en identifiant les

barrières écologiques qui limitent les déplacements des individus et structurent la population à partir d'analyses génétiques

- La caractérisation de la dynamique de ces populations et leur fonctionnement à partir d'analyses des données de capture-recapture d'individus marqués, et d'analyses des flux d'individus entre les sites (marquage individuel et déploiement d'un réseau de systèmes de recueil automatique des mouvements des individus marqués dans les sites équipés)
- Le lancement des travaux permettant de définir la répartition et le statut du Grand murin et du Petit murin en Nouvelle-Aquitaine
- Etc...

Phase de programmation

Le CEN NA est partenaire du programme depuis 2019. Les suivis biologiques des sites sont réalisés conformément aux recommandations régionales (dates & protocoles respectés).

Phase de mise en œuvre

Tous les ans depuis 2019, les individus léthargiques sont scannés pour identifier les éventuels individus marqués. Tous les résultats d'observation sont transmis aux structures régionales pour venir alimenter les différents travaux sur la connaissance de la chiroptérofaune à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.



Figure 7: Scan des individus en léthargie hivernale

2-5 REUNIONS AVEC LES SERVICES DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Une réunion de travail a eu lieu le 30 septembre 2025 avec le référent départemental de la région Nouvelle Aquitaine, Mr Hugo MAILLOS. Différents points ont été évoqués : contrats Natura 2000 déposés en 2025, l'animation Natura 2000 et l'organisation des Copils.

3-SUIVI DU SITE ET DU DOCOB

Conformément au cahier des charges, un tableau de bord de suivi de l'exécution du programme d'action du DOCOB a été réalisé. Il est mis à jour régulièrement. Il sera disponible dans le bilan triennal d'animation.

3-1 SUIVI BIOLOGIQUE DU SITE

Ces suivis annuels des colonies de chauves-souris répondent à l'objectif opérationnel : « O21 Suivre et connaître les colonies de chauves-souris sur l'ensemble du cycle biologique ».

Suivi des populations de la Grotte du Douime Ouest

Le suivi des populations reproductrices s'est inscrit dans le calendrier fixé au niveau régional. Cette année encore, un seul comptage en période estivale a été programmé début juin pour évaluer la population reproductrice de Grand Murin (*Myotis myotis*).

Afin d'être le plus précis possible dans le recensement des populations tout en générant le moins de perturbation possible, depuis plusieurs années, un comptage crépusculaire est réalisé sur le site. Plusieurs observateurs se postent à l'entrée de la cavité dès la tombée du jour et comptent manuellement tous les individus (adultes) émergents. Une fois la majorité des adultes volants sortis, les observateurs pénètrent dans la cavité et recensent tous les individus restants (quelques adultes) et prennent en photo le groupe de juvéniles restés au gîte.

Le tableau ci-après présente les résultats du suivi réalisé en 2025.

Tableau 2: Résultats des suivis estivaux

	10/06/2025
<i>Myotis myotis</i> / <i>M. blythii</i>	312 ad. + 200 juv.
<i>Miniopterus schreibersii</i>	72
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1

Un peu moins d'une centaine d'individus de Minioptères de Schreibers ont été dénombrés sur le site. Pour la deuxième année consécutive, le nombre d'adultes du complexe Petit / Grand Murin est en baisse.

Pour la première fois sur le site, en lien avec le programme Chiroptères Cavernicoles Prioritaires en Nouvelle-Aquitaine (porté par FNE NA), une antenne corde a été installée de manière temporaire le 10 juin 2025 le soir du comptage. Cette installation permet de scanner en vol les individus émergents pour vérifier s'il s'agit d'individus transpondés ou non (espèce ciblée = Minioptère de Schreibers).



Figure 8: Installation du dispositif au niveau d'une légère étroiture

Le dispositif est resté en place toute la soirée. Aucun individu transpondé n'a été détecté.

Le tableau ci-après présente les résultats des comptages depuis 2019 (protocole de suivi identique).

Tableau 3: Résultats des suivis de la colonie de Grand/Petit murin

Date		Murin de Grande taille (complexe Grand / Petit murin)		
		adultes	juvéniles	total
20/06/2019	2019	754	500	1254
09/06/2021	2021	703	240	943
19/05/2022	2022	512	50	562
06/06/2023	2023	610	350	960
05/06/2024	2024	418	230	648
10/06/2025	2025	322	200	522

Une analyse plus poussée de l'évolution des effectifs sera proposée dans le bilan triennal.

Suivi des populations de la Grotte du Poirier-Plansonnie

Les résultats du comptage réalisé le 19 décembre 2025 sont présentés ci-après.

	19/12/2025
<i>Myotis myotis</i> / <i>M. blythii</i>	1
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	3
<i>Myotis daubentonii</i>	1
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	11
<i>Myotis bechsteinii</i>	1

Figure 9: Résultat du suivi hivernal 2025-2026

Selon la propriétaire du site, le site est extrêmement fréquenté. Des réflexions sont en cours autour d'une signalétique adaptée.

Suivi des populations de la Grotte du Moulin

Un effondrement à l'entrée de la cavité a eu lieu début 2024. A l'heure actuelle il semble compliqué d'y accéder à certaines périodes de l'année en raison du niveau d'eau. L'accès est à priori à nouveau possible en période de basses eaux mais l'environnement immédiat reste instable en raison du glissement de terrain et il paraît dangereux d'y accéder. Aucun suivi n'a par conséquent été réalisé en 2025.



Figure 10: Entrée de la grotte le 13 février 2025

3-2 SUIVI SOCIO-ECONOMIQUE

Une veille sur les projets pouvant impacter le site à partir des informations mobilisables sur le site

Internet de la préfecture de la Dordogne est régulièrement réalisée.

3-3 MISE A JOUR DU DOCOB ET DU FSD

Le formulaire Standard de Données a été mis à jour et transmis à la DREAL. L'instruction auprès du MNHN est en cours.

Au cours de l'élaboration du DODOB en 2006/2007, le site n'a pas fait l'objet d'une cartographie des habitats naturels. Depuis, la connaissance sur le site a évolué et de nouveaux habitats naturels très intéressants, voire d'intérêt communautaire pour certains ont été identifiés (notamment par le biais du CBNSA et de son travail sur l'identification des sites à enjeux floristiques du canton du Haut Périgord Noir).



Figure 11: Tuffière et prairies humides, deux habitats présents au sein du périmètre Natura 2000

Au vue de ces nouveaux apports, il semblerait pertinent de réaliser la cartographie complète des habitats naturels du site Natura 2000 et de prévoir la mise à jour du DOCOB avec l'intégration de ces nouveaux enjeux (et d'actions dédiées le cas échéant).

3-4 ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DU SITE

La structure animatrice n'a pas été sollicitée par les services de l'État et de la Région pour la mise en œuvre de l'évaluation périodique de l'état de conservation des habitats et des espèces.

4 ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET BILAN ANNUEL

4-1 COMITE DE PILOTAGE

Organisation

L'animatrice s'est chargée de l'organisation du COPIL qui se tiendra le 03 mars 2026 à Saint Rabier.

L'ordre du jour de la réunion sera le suivant :

- ✓ Rappels sur le site
- ✓ Désignation de la collectivité porteuse de l'animation
- ✓ Désignation de la présidence du Copil
- ✓ Bilan de l'animation 2023-2026
- ✓ Programmes / Projets en lien avec N2000
- ✓ Perspectives 2026-2029

Le diaporama présenté lors de la réunion et le compte rendu seront disponibles en téléchargement sur le site internet.

Le courrier d'invitation est présenté en Annexe.

4-2 BILANS D'ANIMATION

Elaboration d'un compte-rendu d'activité à mi-parcours

Le document, rédigé sous la forme d'un tableau de bord, est disponible en *Annexe*, il a été transmis à la région le 03 septembre 2025.

Élaboration du bilan d'animation annuel

Le présent bilan d'animation, sera mis en ligne sur le site internet du site Natura 2000.

Elaboration du bilan d'animation triennal

Le bilan triennal d'animation est en cours de rédaction. Il sera transmis à la Région d'ici le 14 mars 2026 et sera téléchargeable sur le site internet.

BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES (MAEC)

1- PRESENTATION DE LA PROGRAMMATION 2023-2027

Dans le cadre de la nouvelle programmation du FEADER pour 2023-2027, la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, désignée comme autorité de gestion des mesures agro-environnementales pour cette programmation, a lancé un nouvel appel à projets régional publié le 19 septembre 2023.

Sur le département de la Dordogne, les 11 PAEC déposés en 2022 ont été reconduits pour la campagne 2025. **Sur le site Natura 2000 des Grottes d'Azerat**, 3 PAEC se superposent (Figure 12) :

- Le PAEC NA_BD24 « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne », dont l'enjeu est le maintien de la biodiversité ;
- Le PAEC NA_ZP24 « Zone pastorale de Dordogne », dont l'enjeu est le développement du pastoralisme ;
- Le PAEC NA_EL24 « Territoire élevage Dordogne », dont l'enjeu est le bien-être animal et l'autonomie fourragère des élevages.

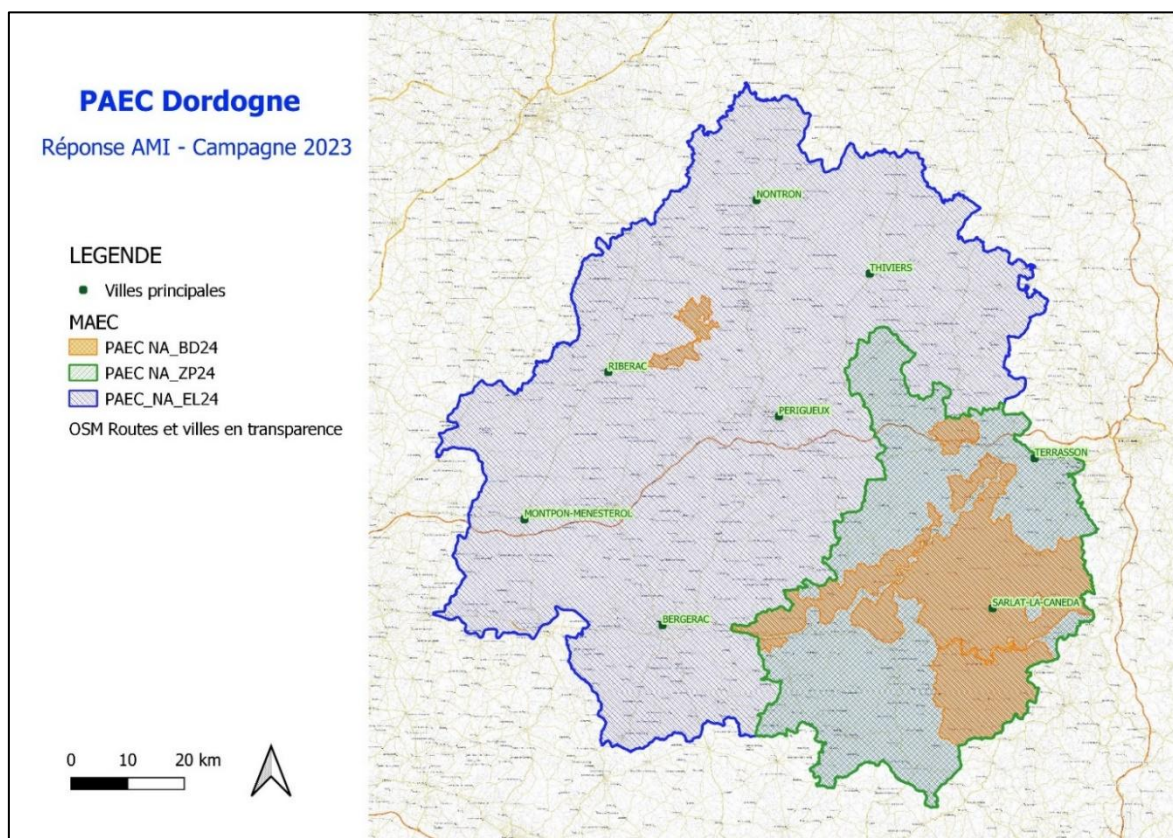


Figure 12: Carte des périmètres des 3 PAEC concernant le site Natura 2000

Les PAEC, portés par un opérateur local, doivent reposer sur un diagnostic permettant de faire émerger les enjeux environnementaux et agricoles du territoire. Ils définissent la liste des MAEC mobilisables (cahiers des charges proposés sur le territoire), listent les actions complémentaires à mettre en œuvre (animation, investissements, diagnostics...), et précisent des modalités de suivi et d'évaluation ainsi que des modalités de poursuite des actions au-delà de la période du projet.

2- BILAN DU PAEC NA BD24

Le territoire de ce PAEC nommé « Coteaux calcaires et petites vallées humides en Dordogne » s'étend autour de 9 sites Natura 2000 ainsi que de la vallée humide de la Seignolle, et reprend les territoires de 5 PAEC de l'ancienne programmation. Ce PAEC s'articule autour de 3 principaux enjeux :

- Les systèmes de pelouses et landes sèches calcaires ;
- Les prairies et milieux humides ;
- La préservation des territoires de chasse des chiroptères.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne est l'opérateur de ce PAEC. L'animation du PAEC est quant à elle partagée entre le CEN Nouvelle-Aquitaine et la Chambre d'agriculture. L'animation assurée par le CEN devrait être financée par le dispositif Animation MAEC de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Cependant, en 2025, ce dispositif n'a pas été ouvert. Aucune animation n'a pu être réalisée sur le PAEC et donc sur le site Natura 2000. Il n'y a par conséquent eu aucun nouvel engagement en 2025.

En réponse à l'appel à projet lancé par la DRAAF, le budget demandé pour ce PAEC pour la campagne 2025 était de 180 621 €. L'objectif était de réaliser entre 10 et 20 diagnostics individuels sur l'ensemble du PAEC. À la suite de la CRAEC du 17 avril 2025, une enveloppe réservataire de 126 434 € a été attribuée pour ce PAEC. Les montants des enveloppes ont été communiqués le 28 avril seulement.

9 mesures ont été ouvertes dans le PAEC NA BD24. Elles sont présentées dans le tableau 4.

Tableau 4: Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA BD24

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure
CIFF	Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique	652 €/ha
CPRA	Création de prairie	358 €/ha
ESP2	Protection des espèces - Retard de fauche au 5 juin (25 jours)	145 €/ha
ESP3	Protection des espèces - Retard de fauche au 15 juin (35 jours)	200 €/ha
ESP4	Protection des espèces - Retard de fauche au 25 juin (45 jours)	254 €/ha
MHU2	Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage	201 €/ha
OUV2	Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	204 €/ha
IAE1	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques – Ligneux	0,8 €/ml
IAE3	Entretien durable des infrastructures agro-écologiques – Fossés	1,6 €/ml

Sur les communes du site Natura 2000 des Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne, aucun engagement n'a pu être fait en 2025 en raison de l'absence de financement des actions d'animation

3- BILAN DU PAEC NA ZP24

Le territoire de ce PAEC nommé « Zone pastorale de Dordogne » reprend celui de la zone pastorale du même nom créée en 2013 par arrêté préfectoral, fortement touché par la déprise agricole et la fermeture des paysages qui y est associée. Ce PAEC répond à plusieurs enjeux : lutte contre la fermeture des milieux, maintien d'habitats d'intérêt communautaire, préservation des paysages mais aussi lutte contre le risque incendie.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne est l'opérateur de ce PAEC. L'animation de ce PAEC a été exclusivement assurée par la Chambre d'agriculture en 2025, financée partiellement par le dispositif Animation MAEC de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En réponse à l'appel à projet lancé par la DRAAF, le budget demandé pour ce PAEC pour la campagne 2025 était de 285 000 €. L'objectif était de réaliser une quinzaine de diagnostics individuels sur l'ensemble du périmètre, permettant d'engager une partie des exploitations en liste d'attente et que le financement des années précédentes n'avait pas permis de faire rentrer dans le dispositif. À la suite de la CRAEC du 17 avril 2025, les enveloppes réservataires ont été communiquées le 28 avril. Une enveloppe réservataire de 85 515 € a été attribuée pour ce PAEC. A la suite des transferts de crédits entre PAECs, cette enveloppe a finalement été relevée à 200 000 € en juin.

3 mesures ont été ouvertes dans le PAEC NA ZP24. Elles sont présentées dans le tableau 5.

Tableau 5 : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA ZP24

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure
PRA1	Surfaces herbagères et pastorales <i>Objectif : préserver la durabilité et l'équilibre agroécologique des prairies permanentes à flore diversifiée</i>	51 €/ha
PRA2	Systèmes herbagers et pastoraux <i>Objectif : préserver la durabilité et l'équilibre agroécologique des prairies permanentes à flore diversifiée</i>	88 €/ha
PRA3	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage <i>Objectif : assurer à l'ensemble des surfaces engagées une utilisation qui permette d'éviter la fermeture des milieux tout en préservant la biodiversité</i>	72 €/ha

Sur l'ensemble du territoire du PAEC, 9 diagnostics ont été envoyés. Le montant des engagements s'élevait à 315 572 € à l'issue des diagnostics.

Sur les communes du site Natura 2000 Grottes d'Azerat, 1 exploitation s'est engagée sur une surface de 12,86 ha, correspondant à une enveloppe de 4 630 € sur les 5 années d'engagement. Le bilan des engagements de la campagne 2025 sur les communes du site est présenté dans le tableau 6 et dans la figure 13.

Tableau 6 : Bilan des engagements dans le PAEC ZP24 sur les communes du site

Code mesure	Montant de la mesure	Surface (ha)	Montant sur 5 ans
PRA1	51 €/ha	-	- €
PRA2	88 €/ha	-	- €
PRA3	72 €/ha	12,86	4 630,60 €
PRA1+PRA3	123 €/ha	-	- €
PRA2+PRA3	160 €/ha	-	- €
TOTAL		12,86	4 630,60 €



Diagnostiques engagés - 2025 PAEC NA ZP24 / Dordogne Secteur Grottes d'Azerat

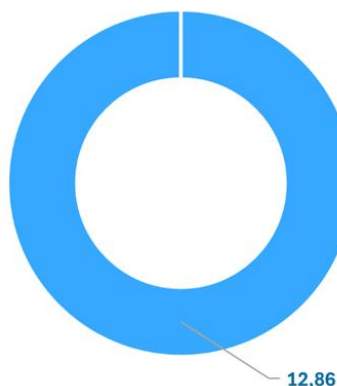


Code MAEC

- PRA1
- PRA2
- PRA3
- PRA1 + PRA3
- PRA2 + PRA3

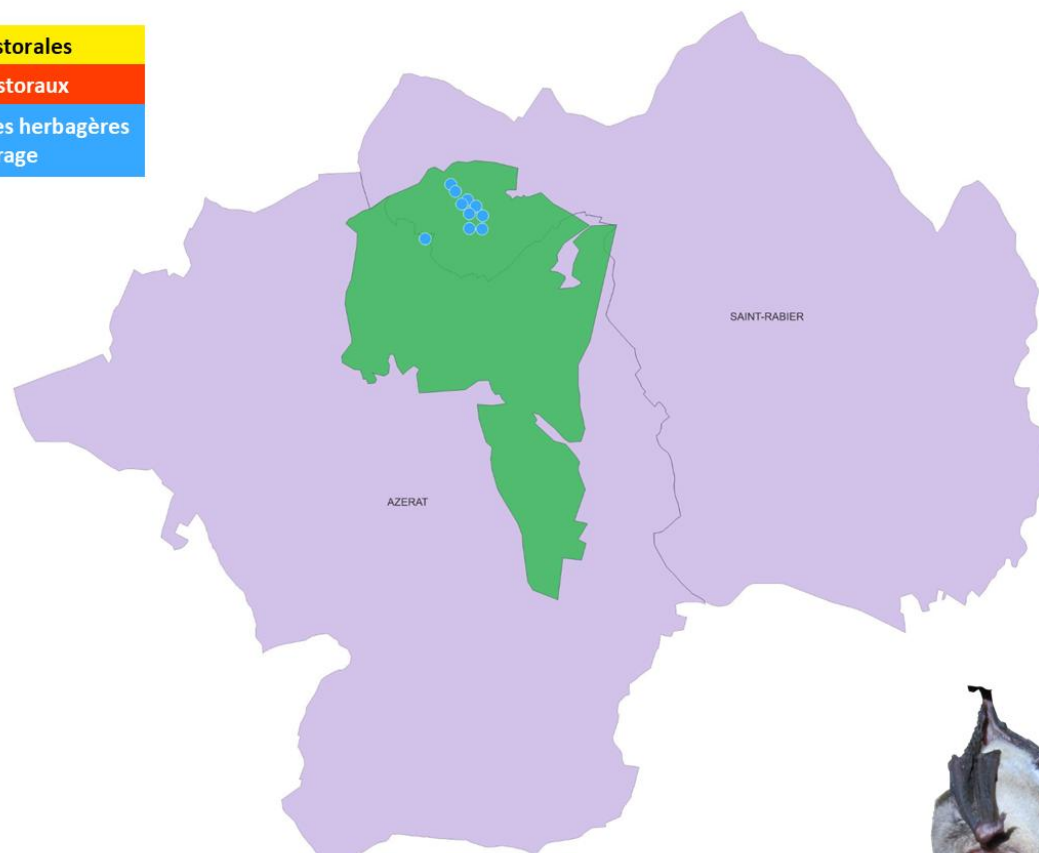
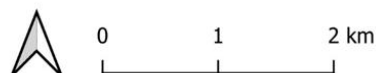
Surfaces herbagères et pastorales
Systèmes herbagers et pastoraux
Amélioration gestion des surfaces herbagères et pastorales par pâturage

Surface par mesure en ha



Limites

- Communes
- Périmètre PAEC NA_ZP24
- Site Natura 2000 Grottes d'Azerat



Sources : Chambre d'Agriculture 24 (2025), Cadastre ETALAB (Avril 2022). Réalisé avec QGIS 3.34.10-Prizren.

Figure 13 : Bilan cartographique des engagements en MAEC du PAEC NA ZP24 sur les communes des sites Natura 2000 des Grottes d'Azerat à l'issue de la campagne 2025.

4- BILAN DU PAEC NA EL24

Le territoire de ce PAEC nommé « Territoire élevage Dordogne » s'étend sur l'ensemble du département de la Dordogne.

Les enjeux de ce PAEC sont de consolider les élevages herbivores et monogastriques, fragilisés par l'inflation de tous les intrants et par les effets du changement climatique (sécheresses répétées). Il s'agit de les accompagner vers des systèmes plus autonomes (moins d'intrants phytosanitaires et d'aliments d'importation), et vers une meilleure utilisation des parcours pour renforcer le bien-être animal, notamment lors des accidents climatiques.

La Chambre d'agriculture de la Dordogne est l'opérateur de ce PAEC et en assure l'animation en partenariat avec ASSELDOR, financée par le dispositif Animation MAEC de la Région Nouvelle-Aquitaine.

À la suite de la CRAEC du 17 avril 2025, une enveloppe réservataire de 7 200 000 € a été attribuée pour l'ensemble des PAEC élevage de la Région Nouvelle-Aquitaine.

3 mesures ont été ouvertes dans le PAEC NA EL24. Elles sont présentées dans le tableau 7.

Tableau 7 : Liste des mesures inscrites dans le PAEC NA EL24

Code mesure	Mesure	Montant de la mesure
HBV2	Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores	177 €/ha
HBV3	Bien-être animal - Autonomie fourragère - Elevages d'herbivores	233 €/ha
MONO	Bien-être animal - Elevages de monogastriques, amélioration des parcours	735 €/ha

Sur l'ensemble du territoire du PAEC, 11 diagnostics MAEC complets ont été réalisés pour permettre les engagements à la PAC. À l'issue des diagnostics, 1318,98 ha ont été engagés, pour un montant s'élevant à 652 602,45 € sur 5 ans.

Aucun dossier n'a été déposé sur les communes du site Natura 2000.

5- FORMATIONS DES EXPLOITANTS

Dans le cadre de la programmation 2023-2027, les exploitants doivent suivre une formation dans les 2 années suivant la date de leur engagement. De nombreuses sessions de formation ont été organisées en Dordogne sous l'égide de la Chambre d'Agriculture, avec le concours des animateurs des sites Natura 2000 concernés.

Dans ce cadre, l'animateur du site a animé une session de formation qui s'est tenue le 15 avril 2025 aux Eyzies de Tayac, sous le titre « Concilier intérêts environnementaux et agronomiques en faveur de la Biodiversité ». Cette formation se découpait en une matinée en salle et une après-midi sur le terrain avec le programme suivant :

- Présentation des PAECs et de leurs enjeux environnementaux
- Explication de l'intérêt des MAEC pour l'environnement
- Reprise des cahiers des charges des mesures et de leurs effets attendus
- Remplissage des cahiers d'enregistrement des pratiques
- Illustration sur le terrain du lien entre pratiques agricoles et biodiversité

Cette formation a été nourrie de nombreux échanges et retours d'expérience entre agriculteurs et leur a permis

de mieux comprendre l'intérêt des pratiques mises en œuvre dans le cadre des MAEC. La session de terrain a été appréciée pour son aspect concret.

6- PERSPECTIVES POUR LA CAMPAGNE 2026

Un unique appel à projet régional a été lancé en parallèle par la DRAAF et la Région Nouvelle-Aquitaine, le 15 septembre 2025, concernant les Projets agro-environnementaux et climatiques : nouveaux PAEC, modification des PAEC et besoins financiers pour la campagne 2026.

Aucun appel à projet n'a été lancé pour le financement de l'animation des Mesures agro-environnementales et climatiques (financement des actions d'animation et d'appui à la contractualisation pour accompagner les agriculteurs).

Il a été arbitré au niveau national de diminuer la durée d'engagement des MAEC de 5 à 3 ans en 2026 : les engagements nouvellement souscrits en 2026 termineront donc à la fin de la campagne 2028. Le cahier des charges de certaines mesures ne pouvant être adapté, certaines mesures sont fermées à partir de 2026. Sur les PAEC concernant le site Natura 2000, il s'agit notamment des mesures suivantes :

- Pour le BD24 : mesures IAE1, IAE3 et CPRA
- Pour le EL24 : mesure MONO

La durée des autres mesures de ces PAEC est donc abaissée à 3 ans au lieu de 5.

Les besoins financiers ont par conséquent dû être adaptés. Les besoins financiers estimés par l'opérateur des différents PAEC concernant le territoire du site figurent dans le tableau 8.

Tableau 8 : Financements demandés pour les différents PAEC concernant le site Natura 2000

Code du PAEC	Nombre d'exploitations envisagées	Surface envisagée	Montant prévisionnel sur 5 ans
NA BD24	18	87 ha	58 225 €
NA ZP24	12	575 ha	137 275 €
NA EL24	15	1 200 ha	758 700 €

Lors de la CRAEC du 9 décembre 2025, les enveloppes financières n'ont pas pu être attribuées au PAEC en raison d'incertitudes persistantes sur les financements disponibles. Elles ne devraient être connues au mieux qu'au courant du mois d'avril 2026 (prochaine CRAEC prévue le 2 ou le 27 avril).

ANNEXE

Annexe Compte rendu de la réunion en mairie d'Azerat du 13 novembre 2025

Annexe Compte-rendu d'activité à mi-parcours

Annexe

REUNION ELUS AZERAT (MME LEVISKI ET MR COLIN) – ANIMATRICE NATURA 2000 (MME QUERO).

MAIRIE AZERAT LE 13/11/2025

1 - PROCHAIN MARCHÉ D'ANIMATION NATURA 2000 – FABRICATION ET INSTALLATION DE PANNEAUX D'INFORMATION

La fin du 1^{er} marché d'animation lancé par la Région NA pour la période 2023-2026 arrive à son terme (mars 2026). Le CEN NA a répondu au prochain marché d'animation.

Une des opérations qui pourrait être retenue est **l'installation de panneaux d'informations et de sensibilisation** (cela dépendra des actions retenues par la Région). Pour sa réponse au marché public, la structure animatrice s'est rapprochée des propriétaires des cavités du Poirier et de la Grotte du Moulin dans le vallon du Douime. **Tous deux ont donné leur accord pour la pose d'un panneau.** Une information sera faite auprès du troisième propriétaire. **La mairie donne son accord pour contribuer logistiquement à l'installation du panneau en bas dans le vallon.** L'idée est que ces **panneaux soient co-construits avec les différents usagers et propriétaires ainsi que la commune.**

2 - PROJET DE CONTRAT NATURA 2000 – CAUSSE DE MALENCONTRE

Le causse de Malencontre présente un intérêt paysager et écologique (présence de milieux naturels remarquables). Le parcellaire y est morcelé.

Pour faire émerger **un contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier** (= contrat réservé aux propriétaires privés), **une mise en commun du foncier doit être réalisée** pour construire une entité cohérente de gestion. La structure animatrice propose de contacter les propriétaires évoqués en réunion pour leur proposer d'intégrer la démarche Natura 2000. Le portage du contrat pourrait se faire via le CEN NA (il faudrait alors que le **CEN NA signe des conventions de gestions avec les différents propriétaires** pour porter un **unique contrat** sur l'ensemble des parcelles). L'objectif serait plutôt de **faire pâturer le site** (voir avec Anne-Laure Colin, qui a des parcelles en location sur ce site). Une action mécanique est toutefois possible. **Un courrier va être rédigé et envoyé aux quelques propriétaires concernés**, la lutte contre les incendies sera également évoquée dans ce courrier, ce peut être un argument supplémentaire.

3 - PROPOSITION DE SIGNATURE DE LA CHARTE NATURA 2000

La charte Natura 2000 a été validée en 2023. **La structure animatrice propose à la commune de signer la charte pour les engagements liés aux collectivités territoriales.** Les recommandations sont indiquées page 28 de la charte et repris ci-après :

RECOMMANDATIONS

- ✓ Sensibiliser et informer les utilisateurs du service public de la démarche Natura 2000 et des enjeux spécifique du site :
 - en affichage en mairie : documents en accès libre ;
 - par la divulgation d'article ou d'information spécifique à Natura 2000 dans le bulletin municipal (au moins une fois par an)
 - la création d'un lien internet sur le site de la mairie à destination de la page spéciale Internet du site Natura 2000. →
- ✓ Favoriser et faciliter la tenue des différentes réunions organisées par l'animateur : COPIL, réunion de sensibilisation, animation ...
- ✓ Veiller à la sécurité publique et sanitaire aux abords des cavités en informant régulièrement les propriétaires et les utilisateurs du site : lettre, bulletin d'information, support numérique ...
- ✓ Faire participer l'animateur du site à tous les schémas ou actions pouvant avoir des répercussions sur la conservation du site et des gîtes à chauves-souris.
- ✓ Informer l'animateur du site des actions entreprises au niveau des grottes et des abords des sites : visite, intervention, risque d'effondrement, s'informer de la fiche de sécurité de chaque cavité...
- ✓ Aider à la mise en œuvre des actions de conservation (promotion du support Natura 2000, recherche de financements, appui administratif ou technique ...)

Fin de la réunion.

CR rédigé par Mme QUERO, animatrice du site Natura 2000.

Annexe Compte-rendu d'activité à mi-parcours



Animation du Document d'objectifs de sites Natura 2000 en Dordogne

Compte-rendu d'activité à mi-parcours

Période mars à septembre 2025



Lot 1

- Tunnel de Saint-Amand-de-Coly (n° FR7200795)
- Carrières de Lanquais - Les Roques (n° FR7200808)
- Grottes de Saint-Sulpice d'Eymet (n° FR7200675)
- Grottes d'Azerat (n° FR7200673)

Bilan des actions à mi-parcours

Grottes d'Azerat
FR7200673

		Actions réalisées
1-Animation	1-1 Poursuivre les actions de sensibilisation, d'information, de communication	
	Publication de bulletins d'information	Rédaction en cours du deuxième numéro de Natur'Actu
	Sites Internet	Mise à jour régulière, alimentation de la rubrique téléchargements
	Documents de communication	Finalisation de deux plaquettes : Outils de gestion mobilisables dans le cadre de Natura 2000, Présentation du site Natura 2000
	Animation d'une réunion publique ciblée	
	Articles dans les journaux	Non paru
	1-1 Organisation et animation de sorties de terrain pour le grand public ou les scolaires	Non réalisée, aucune demande n'a émergé au cours du COPIL.
	1-2 Échanger avec d'autres animateurs de sites Natura 2000	Échanges réguliers avec les autres animateurs Natura 2000 du CEN et du réseau national.
2-Assistance technique	2-1 Contractualisation des actions du DOCOB	
	Recensement et contact des signataires potentiels	Aucun nouveau contrat potentiel n'a émergé.
	Assistance technique et administrative des signataires	Aucun contrat n'est en cours sur le site
	Suivi et évaluation des contrats	Aucun contrat n'est en cours sur le site
	Renseignement dans le système d'information des sites Natura 2000 « SIN2 »	L'outil a été abandonné par les services de l'état en raisons notamment de failles de sécurité importantes.
	2-2 Animation de la charte Natura 2000 dans les politiques publiques	Non réalisée à ce jour, attente de la validation de la charte par les services de la Région.
	2-3 Assistance technique	Aucune sollicitation à ce jour
	Régime d'évaluation des incidences Natura 2000	07/04 : Réunion services Préfecture + DDT pour plateforme de déclaration des manifestations sportives et articulation avec le régime d'évaluation des incidences Natura 2000
	Assistance technique des porteurs de projet	
	2-4 Actions non contractuelles (hors contrats Natura 2000)	L'intégration de la cavité abritant le Minioptère de Schreibers au projet de LIFE Minioptère a été proposée au propriétaire qui n'a pas souhaité donner suite.
	Phase de programmation	
	Phase de mise en œuvre	
3-Suivi du site et du DOCOB	3-Suivi de l'exécution du programme d'action du DOCOB	En cours
	3-1 Suivi biologique du site	Un suivi biologique a été réalisé: recensement des populations en parturition: Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>) et Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>) en estive.
	3-2 Suivi socio-économique	Veille sur les projets pouvant impacter le site à partir des informations mobilisables sur le site Internet de la préfecture de la Dordogne
	3-3 Mise à jour du DOCOB et des FSD	La mise à jour du DOCOB a été évoquée en COPIL. Aucun financement n'est possible pour le moment.
	Digitalisation des couches cartographiques	
	Mise à jour du formulaire standard des données	Nouvelle mise à jour du FSD envisagée suite à la mise en évidence de plusieurs nouveaux HIC sur le site. Des échanges avec la DREAL et le CBNSA sont en cours.
	3-4 Évaluation de l'état de conservation des sites	Non réalisé à ce jour
4- Assistance administrative	4-1 Organisation des COPILs	COPIL organisé le 13 février 2025 à la mairie d'Azerat. 13 personnes étaient présentes.
	Organisation (envoyer les invitations ?)	
	Préparation et présentation	
	Rédaction CR	
	4-2 Elaboration de compte rendu et bilans	
	Elaboration d'un compte-rendu d'activité à mi-parcours	Compte-rendu élaboré et envoyé
	Elaboration du bilan d'animation annuel	
	Elaboration du bilan triennal d'animation	

Compte-rendu d'activité à mi-parcours - Lot 1

4



Bordeaux, le 05 février 2026

Le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine

A

-Destinataires in fine-

Objet : Réunion du Comité de Pilotage du site Natura 2000 FR7200673 « Grottes d'Azerat »

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la Région est devenue l'autorité compétente pour la gestion des sites Natura 2000 terrestres. Pour la période 2023-2026, la mission d'animation a été confiée au Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine.

Nous vous convions à la réunion du COPIL qui se tiendra à la **mairie de Saint Rabier le 03 mars 2026 à 10h**.

L'ordre du jour est le suivant :

- ✓ Bilan de la phase d'animation 2023-2026
- ✓ Perspectives pour la prochaine phase d'animation
- ✓ Désignation de la collectivité porteuse de l'animation du site pour la période 2026-2029
- ✓ Désignation de la présidence du Copil
- ✓ Questions diverses

Comptant sur votre présence,

Pour le Président de Région, et par délégation,

Fanny CASTAGNEDE,

présidente du COPIL du site Natura 2000 « Grottes d'Azerat »

Destinataires

CONSEIL REGIONAL NOUVELLE AQUITAINE - Mr ROUSSET Alain
CONSEIL REGIONAL NOUVELLE AQUITAINE - Mr MAILLOS Hugo
CONSEIL REGIONAL NOUVELLE AQUITAINE - Secrétariat Natura 2000
CONSEIL REGIONAL NOUVELLE AQUITAINE - Mme CASTAGNEDE FANNY
CONSEIL REGIONAL NOUVELLE AQUITAINE - Mme LAMOTTE Lynda
CONSEIL DEPARTEMENTAL DORDOGNE - Mme PRIGENT Cathy
CONSEIL DEPARTEMENTAL DORDOGNE - Mr CALEIX Jérôme
CONSEIL DEPARTEMENTAL DORDOGNE - Mr WAGNER Sylvain

Conseiller départemental du Canton - Mr BOUSQUET Dominique
Conseillère départemental du Canton - Mme BOURRA Francine
Mairie Azerat - Mme LEVISKI Josiane
Mairie St Rabier - Mr DELPY Edmond

Syndicat départemental de la propriété privée rurale de Dordogne - Mr TESTUD Denis
Propriétaire - Mr SCHAAK Ludovic
Propriétaire - Mme COLIN Anne-Laure
Propriétaire - Mr SAUVESTRE Christian

CEN NA - Mr CLEMENT Jean-Michel
CEN NA - Mr COSSON Maxime
Groupe Chiroptères Aquitaine - Président(e) GCA
SEPANSO Dordogne - Président(e) SEPANSO
Pays Périgord Noir -

Chambre d'Agriculture de la Dordogne - Mme BOISVERT Bernadette
FDSEA 24 - Président(e) FDSEA
Jeunes Agriculteurs - Président(e) Jeunes Agriculteurs
SAFER Dordogne - Mme GRESSIER Stéphanie
CNPFP - Luc-olivier DELEBECQUE
CNPFP - Terry MERIEAU-TARIS
Syndicat propriétaires forestiers et sylviculteurs -

Fédération de Pêche 24 - Mr RAVAILHE Jean-Michel
Fédération de Chasse 24 - Mr AMBLARD Michel
Comité Départemental de Spéléologie de la Dordogne - Mr LAURENT Quentin
Comité Départemental de Randonnée Pédestre de Dordogne - Mr FLORANCEAU Georges
Comité Départemental de Tourisme de Dordogne -

DDT 24 - Mme GRAILLOT Ghislaine
DDT 24 - Mme AUPY Mélanie
DDT 24 - Mr TRIGO Olivier

OFB - Mr RIFFAUD Alan
OFB - Mr BUCQUOY Thierry
OFB - Mr FERRANDON Frédéric



Un outil au service de la biodiversité, des paysages et de l'économie de territoires



Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
www.cen-nouvelle-aquitaine.org

Siège social : 6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence

Tél : 05 55 03 29 07
siege@cen-na.org



Contact :
CEN Nouvelle-Aquitaine
Antenne Dordogne
212 Bd des Saveurs - 24660 Coulounieix-Chamiers
Tél : 05 53 81 39 57
antenne24@cen-na.org

avec le concours financier de



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*